



**Après la répression disciplinaire, place à la répression judiciaire !**

**Le comité de soutien aux 4 de Melle appelle à rejoindre  
le rassemblement du 1er février à 13h devant le tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand.**

Deux ans se sont écoulés et pourtant nous n'en avons pas encore fini avec la répression des mobilisations contre les E3C qui avaient marqué le début d'année 2020...

A Clermont-Ferrand, comme à Melle, mais aussi en région parisienne, à Bordeaux, à Dole et ailleurs, les E3C, épreuves emblématiques du bac Blanquer, dorénavant enterrées par le ministère, avaient soulevé un vent de protestation chez les élèves, parents et personnels de l'éducation nationale. Au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, le samedi 18 janvier, en soutien aux personnels grévistes, une forte mobilisation, rassemblant plus de 200 manifestants, avait conduit au report des épreuves. Dès le lendemain, par voie de presse, comme il aime à le faire, Jean-Michel Blanquer avait annoncé que des poursuites seraient engagées. Sur les 200 manifestants, six têtes sont ciblées et convoquées au commissariat dans les jours suivants, des responsables syndicaux départementaux ou académiques du SNES, de la CGT Educ'action, de Sud Education et de l'UNEF. Rectorat pour les Mellois, commissariat pour les Clermontois : il s'agit bien de mettre au pas les personnels de l'éducation qui osent s'opposer aux réformes Blanquer et d'instiller la peur par une répression qui frappe les têtes qui dépassent !

Pendant plus d'un an, silence radio... et le 28 avril 2021, soit plus d'un an après les faits, tombe une condamnation par ordonnance pénale, sans comparution ni débat contradictoire, condamnation à une amende délictuelle avec inscription sur la partie B2 du casier judiciaire, pour « intrusion non autorisée dans un établissement scolaire dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement ». Et pourtant le 18 janvier, aucun passage en force, aucune dégradation, aucun franchissement de portail fermé, aucune violence, aucun élève empêché de se rendre aux épreuves... Nous assistons là à une criminalisation inédite de l'action syndicale ! Si même des responsables syndicaux ne peuvent plus pénétrer dans un établissement scolaire, comment pourrions-nous faire des tournées d'établissements ? organiser des mobilisations ?

Répondons présents à côté de ces réprimés qui ont décidé de faire opposition à leur condamnation et sont appelés à comparaître le mardi 1er février. L'intersyndicale nationale (CGT, CNT, FO, SNALC, SNES, SNUEP, SUD, UNEF) appelle à participer au rassemblement et dépose un préavis de grève. Faisons nombre contre la répression, comme nous l'avons déjà fait devant le rectorat de Poitiers le 12 octobre pour le conseil de discipline de Sylvie Contini. Dans le cas des 4 de Melle, la justice a déjà désavoué Blanquer par trois fois : le 22 décembre 2020, le tribunal administratif de Poitiers a suspendu, lors d'une procédure en référé, la décision de sanction concernant Sylvie, à savoir un déplacement d'office ; le 22 avril 2021, le Conseil d'Etat a refusé d'admettre le pourvoi en cassation du ministère contre ce référé ; le 29 juin 2021, le tribunal administratif de Poitiers a annulé la prolongation de suspension décidée le 18 juin 2020. Face à la répression, les 4 de Melle n'ont pas baissé la tête et continuent de se battre, car la lutte paie !

**Alors battons-nous aussi aux côtés des Clermontois réprimés !  
Nous ne pouvons accepter cette volonté ministérielle de faire taire toute contestation par la répression !**

**Tous et toutes à Clermont-Ferrand, le 1er février, à 13h  
Moi aussi, j'étais à Blaise Pascal  
Sois Prof et Bats-toi !**



**Communiqué du comité de soutien aux 4 de Melle, 23 janvier 2022**